

RÈGLEMENT DE JEU-CONCOURS PROMOTIONNEL

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par **Europe Active**, domicilié(e) 673 Avenue de Borgo - 20290 Borgo, représenté(e) par Anthony Laplagne, Gérant, désigné ci-après "l'Organisateur".

2. Lots

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

- 1 x voyage à moto incluant les traversées en ferry aller-retour entre l'Angleterre et l'Ile de Man, 7 jours en Glamping (6 nuitées), l'accès à l'application TOURIST TROPHY TOURS et une assistance sur place, pour 2 personnes et 1 moto du 2 au 8 juin 2026. Valeur 3360 €;
- 3 x Chèque cadeau TOURIST TROPHY TOURS d'une valeur de 300 € valable sur un voyage en 2027.;
- 5 x Chèque cadeau TOURIST TROPHY TOURS d'une valeur de 100 € valable sur un voyage en 2027.;
- 3 x Sacs motos étanches Furygan estampillés de logos voyageurs.;
- 5 x Casquettes TOURIST TROPHY TOURS.

L'Organisateur certifie avoir obtenu l'autorisation du titulaire de la marque de chacun des lots proposés.

La remise des lots n'impliquera aucun frais pour les participants.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être cédés à une tierce personne.

Les dates, s'il y en a, ne peuvent pas être modifiées.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

Le jeu concours est ouvert aux personnes ayant 18 ans minimum et interdit aux membres des structures engagées dans l'organisation de ce jeu concours. Seul le gagnant pourra profiter du lot, celui-ci étant non cessible et nominatif.

4. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

5. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 26/02/2025 au 01/03/2025.

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Le participant devra répondre à 3 questions, indiquer ses coordonnées exactes (Nom, prénom, email et téléphone) et valider sa participation sur notre site internet.

6. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés de la manière suivante :

Un tirage au sort sera effectué le mercredi 11 Mars puis un email invitera les participants à voir les résultats.

7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le 11/03/2025 sur notre site internet <https://tourist-trophy.tours/>.

8. Contributions des participants

En soumettant leurs contributions, les participants au jeu-concours acceptent que ces dernières soient utilisées par l'Organisateur dans les conditions suivantes :

Les résultats et les gagnants seront présentées sur les réseaux sociaux de l'organisateur et de son partenaire, le Salon du 2 Roues. Les données des participants sont collectées à but marketing et commercial par l'organisateur et son partenaire le Salon du 2 Roues.

9. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité pouvant être consultée à l'adresse suivante : <https://tourist-trophy.tours/contact/legal/>.

10. Communication du règlement

Le présent règlement est mis à disposition de toute personne en faisant la demande. Il peut être consulté préalablement à la participation au jeu-concours et indépendamment de tout achat. La participation au jeu-concours suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.